

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le **14 JUIN 2018**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DFA 21 États spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2017 du DRFIP.**

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2017 des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu les délibérations 2016 DFA 171 adoptant le budget primitif des états spéciaux d'arrondissement, 2017 DFA 46 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement et 2017 DFA 58 adoptant le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet les résultats généraux des comptes de gestion des arrondissements présentés par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de l'Ile-de-France et du Département de Paris, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 ; ensemble ledit compte ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1<sup>ère</sup> commission,

Délibère :

Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 2017 et sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France, admet, conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte en deniers de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de l'Ile-de-France et du Département de Paris, tel qu'il est présenté à la clôture de la gestion 2017 pour les opérations concernant les états spéciaux des arrondissements.

**1<sup>er</sup> Adjoint à la Maire de Paris**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Julliard', written in a cursive style.

**Bruno JULLIARD**